

## Capture d'animaux errants - Renouvellement de la convention pour l'année 2002

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Une convention pour la capture d'animaux errants a été passée depuis l'année 2000 avec M. Georges MENETRIER, responsable du Centre d'Education Canin (14 Chemin de Bregillard, 25410 VELESMES-ESSARTS).

La Ville avait décidé de confier à un prestataire les missions suivantes :

- Capture des animaux errants
- Ramassage des cadavres d'animaux
- Capture des animaux dangereux

en dehors des jours et heures d'intervention du Service Police Municipale.

Il est demandé de reconduire cette convention dans les mêmes termes pour l'année 2002.

Le prix de l'ensemble des prestations mentionnées dans la nouvelle convention s'élève à 6 532 € (42 847,11 F) pour l'année 2002. La dépense sera imputée au chapitre 92.112.6042 CS 10500.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

**«Mme Françoise BRANGET :** Je veux profiter de ce dossier pour aborder le problème des chiens.

**M. LE MAIRE :** Oui, on en parle beaucoup.

**Mme Françoise BRANGET :** Je ne peux pas quand même éviter le sujet puis on vient de parler des conseils de quartiers, donc un des gros sujets qui empoisonnent le quartier Battant, c'est quand même bien les chiens du bas de la rue Battant, ça n'empoisonne pas que le bas de la rue Battant d'ailleurs. On a compté la semaine dernière je crois 34 chiens sur la place Pasteur et 16 en bas de la rue Battant. On a entendu un certain nombre d'habitants assez mécontents et désabusés de la façon dont on traite le problème. Je sais que ce n'est pas très facile.

**M. LE MAIRE :** Oui, alors qu'est-ce que vous proposez comme solution ?

**Mme Françoise BRANGET :** Vous avez répondu que les chiens ne sont pas obligés d'être tenus en laisse mais ils pouvaient très bien être tenus par une laisse virtuelle.

**M. LE MAIRE :** J'ai cité la loi.

**Mme Françoise BRANGET :** Vous avez dit également que ce n'était pas si facile de traiter le problème parce qu'on ne pondait pas comme ça des arrêtés municipaux mais par contre vous avez toutes les matières, vous avez des arrêtés municipaux qui ont été pris certaines années justement pour que les chiens soient tenus en laisse, c'est un arrêté municipal du 31 janvier 1975 et un autre du 27 mai 1982.

**M. LE MAIRE :** Oui Madame mais je vous ai expliqué l'autre jour, apparemment vous n'avez pas compris, qu'il s'agit de laisse virtuelle, cela veut dire qu'un chien est considéré comme étant tenu en laisse par rapport à cet arrêté s'il répond à la voix.

**Mme Françoise BRANGET :** Vous avez parfaitement raison et j'irai dans votre sens parce qu'il y a même de la jurisprudence là-dessus. Mais le problème n'est pas là ; quand vous avez quelqu'un qui a 2,5 grammes d'alcool dans le sang, ou qui est peut-être shooté, il ne rappelle pas forcément son chien aussi facilement qu'on veut bien le croire. Vous avez eu des accidents. Récemment une personne a été mordue rue Pasteur et un enfant devant le Conservatoire. Vous avez toute matière pour mettre en oeuvre tout ce qu'il faut, le problème c'est qu'on applique une politique virtuelle comme vous dites.

**M. LE MAIRE :** Vous êtes très aimable mais je ne vais pas vous laisser dire n'importe quoi. Ça c'est de la démagogie, vous surfez sur un sujet...

**Mme Françoise BRANGET :** Non, ce n'est pas de la démagogie parce qu'on a essayé de culpabiliser les habitants l'autre jour avec des discours compatissants en disant qu'on ne peut rien faire pour ce monde-là.

**M. LE MAIRE :** Je n'ai pas dit cela.

**Mme Françoise BRANGET :** Si !

**M. LE MAIRE :** Non, je n'ai pas dit cela. Maintenant nous allons nous expliquer parce que je n'ai pas dit cela et je trouve que c'est trop facile. Nous savons tous ici Madame BRANGET qu'il y a effectivement un problème et que les personnes, les habitants entre autres du bas de la rue Battant sont très sensibles à cela et vous, dans une démagogie...

**Mme Françoise BRANGET :** Non.

**M. LE MAIRE :** Si, attendez maintenant c'est moi qui parle... dans une démagogie qui vous est maintenant coutumière, vous surfez sur ce sujet-là parce que vous savez qu'effectivement c'est un sujet porteur. Nous sommes tous conscients qu'il y a un problème, j'en suis conscient, il y a le problème effectivement des étrons qui sont dangereux, qui sont inacceptables par rapport à des problèmes d'hygiène. Le problème des chiens nous le connaissons tous. Il n'est pas propre à Besançon, c'est un problème que pour l'instant aucune ville ne sait régler et si vous, Madame BRANGET vous avez, avec toute la science qui vous caractérise, des solutions, je suis preneur. Venez me voir et vous m'expliquerez comment vous faites. Moi je pense qu'au-delà des discours il faut des actes et c'est trop facile de surfer là-dessus parce qu'on sait que la population y est très sensible, et venir faire de la démagogie ici au Conseil Municipal. Alors je vais vous redonner une réponse que vous connaissez très bien car je l'ai déjà donnée à Battant. Effectivement il y a un problème. Le problème de la laisse, vous le connaissez, vous dites même qu'il y a de la jurisprudence à ce propos. Lorsqu'on dit qu'un chien est tenu en laisse, il s'agit de laisse virtuelle. Ce n'est pas ma politique qui est virtuelle, c'est la laisse car si on dit au chien «reviens» et qu'il obéit, il est considéré comme étant en laisse et on ne peut pas appliquer, pas plus la police municipale que la police nationale, les textes auxquels vous faites allusion.

**Mme Françoise BRANGET :** Alors à quoi servent-ils ?

**M. LE MAIRE :** Vous, vous savez mieux que tout le monde ! Moi j'essaie d'appliquer les textes. Excusez-moi si je me fâche car vous rebondissez là-dessus, vous en rajoutez une couche mais ça ne trompe personne ici dans cette assemblée. Vous savez très bien qu'à Battant il va y avoir une action triple ; premièrement nous allons sensibiliser les maîtres des chiens parce qu'effectivement c'est de leur responsabilité. Nous allons donc les sensibiliser entre autres avec des emplois jeunes. Deuxièmement, nous allons développer sur l'ensemble de la ville la distribution de canisacs et j'ai dit l'autre jour à Battant et vous y étiez que lorsque nous avons mis ce dispositif entre autres place Granvelle, les déjections canines ont diminué de 80 %. Troisièmement, je vous ai dit à Battant et vous y étiez, que nous allons mettre en place ce que nous appelons des canisites. Il y a une association qui s'appelle la FIRAC que Jean-Claude ROY rencontre régulièrement pour voir comment nous pouvons intervenir pour habituer les chiens à aller à l'intérieur de ces sites. Les canisites, ce sont des actions de sensibilisation.

Ensuite reste le problème effectivement de ces animaux qui sont avec des personnes en difficulté. Je crois Madame BRANGET que ce problème on ne va pas le régler ici ce soir comme ça en faisant des grandes déclarations. Il y a des personnes qui sont en difficulté, on le sait, il y a un traitement qui est fait ce n'est pas être compatissant, c'est prendre en compte la réalité et je vais vous redire ce que j'ai dit l'autre jour, c'est que personne n'est à l'abri de l'exclusion Madame BRANGET, que lorsqu'en allant au Fourneau Economique j'ai rencontré la fille âgée de 18 ans d'un de mes amis que j'ai connue toute gamine et qui était là-bas en train de zoner, je me suis dit que personne n'est à l'abri de l'exclusion. Il faut donc régler ces problèmes. C'est pour cela que nous avons, avec l'aide de l'Etat et d'autres partenaires, entre autres au niveau de l'accueil 24/24 des Gèraniums, mis en place des conditions pour accueillir les personnes. Nous avons travaillé il y a quelques années avec entre autres le Secours Catholique pour mettre en place la boutique Accueil de Jour qui est située rue Elisée Cusenier et qui fait un excellent travail, qui arrive maintenant d'ailleurs quasiment à saturation. Il faut donc mettre en place, chère Madame BRANGET des moyens pour effectivement pouvoir trouver des solutions mais si les solutions étaient si faciles que cela, nous les appliquerions. Ce problème n'est pas propre à Besançon, ce qui n'est pas une excuse j'en conviens mais c'est un problème national. Alors venez me faire des propositions, je vous attends et nous les étudierons ensemble. Je crois qu'il ne faut pas comme ça surfer sur le malheur des gens. C'est trop facile de dire qu'il y a des problèmes au bas de la rue Battant, on le sait bien. Certains m'ont proposé de démonter l'abribus ; si nous faisons cela, ils iront ailleurs. C'est comme le Maire de Nice qui chargeait les personnes en difficulté dans un bus pour les emporter à 10 km de la ville en disant qu'ils mettraient un jour pour y revenir ! Est-ce que ce sont vraiment des solutions acceptables ? Madame BRANGET, il y a un problème, le Maire de Besançon en est très conscient, il est conscient que c'est inacceptable, qu'il y a un problème aussi de danger lorsque l'on marche sur un trottoir, car ça peut occasionner des chutes. Nous y travaillons mais arrêtons de faire dire que la politique du Maire est virtuelle, ça Madame BRANGET je vous le dis très calmement et très amicalement, ce n'est pas acceptable parce que nous travaillons. Jean-Claude ROY travaille sérieusement sur ce problème, nous avons même acheté une machine, vous avez pu le constater, pour ramasser ces déjections mais il n'y a pas que les problèmes des chiens il y a aussi le problème des maîtres et les maîtres il faut qu'eux aussi se responsabilisent. Cela ne règle pas effectivement le problème que vous avez soulevé mais moi je n'ai pas de solution donc j'attends les vôtres et je vous repasse volontiers la parole.

**Mme Françoise BRANGET :** On a quand même deux problèmes, le problème social et le problème de l'ordre public. Alors effectivement nous avons des individus qui sont en grande difficulté et nous devons quelque part les prendre en charge, je suis d'accord mais également vous avez tout un quartier, toute une ville qui est empoisonnée par leur rassemblement. Alors vous dites ce n'est pas le problème des chiens, c'est le problème des maîtres. Comme je vous ai dit tout à l'heure, ils sont quelquefois dans un état où ils ne sont plus capables de maîtriser leur chien.

**M. Jean ROSSELOT :** Le chien est même mieux que le maître.

**Mme Françoise BRANGET :** Le chien est mieux que le maître, oui parce que quelquefois il est plus obéissant et plus civilisé dirons-nous mais ça ne fait rien, on ne peut pas embêter des centaines de personnes et donner un exemple pareil à nos enfants et aux touristes qui viennent dans votre ville, ce n'est pas possible. Il y a deux problèmes différents, il ne faut pas les confondre, l'ordre public est une chose...

**M. LE MAIRE :** Mais je ne les confonds pas.

**Mme Françoise BRANGET :** ...et je ne fais pas de la démagogie.

**M. LE MAIRE :** Si, vous en faites parce que j'en ai parlé avec M. le Préfet lui-même qui m'a dit que c'était effectivement un problème très compliqué à régler et qui n'est pas uniquement un problème bisontin. Et il est comme moi, il n'a pas forcément non plus la solution. Mais j'attends vos solutions, venez m'expliquer comment vous faites et je vous assure, on testera vos propositions.

**M. Jean ROSSELOT :** Je vais encore en rajouter dans la démagogie. Je ne veux pas retourner le couteau dans la plaie Monsieur le Maire mais vous vous rappelez et j'ai une excellente mémoire de ce qui s'est dit ce soir-là, c'est deux personnes qui ont pris la parole souvent, qui étaient dignes de confiance, un professeur je crois et un représentant de commerce qui nous ont dit quand même qu'il n'y a qu'à Besançon qu'on voit cela.

**M. LE MAIRE :** Non, il n'y a pas qu'à Besançon !

**M. Jean ROSSELOT :** Ils l'ont dit.

**M. LE MAIRE :** Vous ne voyagez pas beaucoup Monsieur ROSSELOT, il faudra voyager un peu.

**M. Jean ROSSELOT :** Ils ont dit qu'ils faisaient le tour de France souvent. Ils l'ont dit et vous l'avez entendu comme moi. On n'est pas l'exécutif, ce n'est pas nous qui devons imaginer, concevoir, etc. mais quand même il faut faire quelque chose, ça doit quand même vous stimuler ce «il n'y a qu'à Besançon qu'on voit cela».

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas vrai ! Il n'y a pas qu'à Besançon qu'on voit cela.

**M. Jean ROSSELOT :** Bref, mais ils l'ont dit.

**M. LE MAIRE :** C'est trop facile de dire ça. Monsieur ROSSELOT, moi je ne dénigre pas ma ville.

**M. Jean ROSSELOT :** Je ne suis pas tellement d'accord avec eux mais ils l'ont dit quand même.

**M. LE MAIRE :** Vous n'êtes pas d'accord avec eux ?

**M. Pascal BONNET :** Je crois qu'il ne faut pas s'emporter sur des sujets...

**M. LE MAIRE :** Je ne m'emporte pas. Je n'accepte pas qu'on fasse de la démagogie là-dessus.

**M. Pascal BONNET :** Vous vous êtes emporté vis-à-vis de Françoise BRANGET. Elle ne fait pas de démagogie. Ce qui me paraît curieux, c'est que vous laissez entendre que derrière tous nos propos, il pourrait y avoir une volonté d'exclusion et après vous dites vous-même qu'on a parfois du mal à maîtriser les maîtres des chiens. Donc il y a une réalité et on est tous d'accord là-dessus. Ce que j'interpelle en vous, c'est le Député que vous êtes encore quelques mois (rires). S'il y a une jurisprudence, je pense que vous pouvez peut-être, dans la mesure où c'est un problème qui dépasse peut-être notre ville, considérer qu'on ne peut pas rester dans une situation qui laisse supposer qu'on traite de laisse virtuelle, le principe étant que la laisse virtuelle on ne sait qu'elle existe qu'après que l'animal ait répondu au maître. Avant on ne sait pas si elle existe, donc peut-être qu'il faudrait que le parlementaire s'interroge un peu sur la possibilité d'obliger des laines réelles déjà, ce serait peut-être un moyen de sécuriser et d'éviter des débats un petit peu démagogiques de part et d'autre, pas à Besançon mais en d'autres lieux, des solutions un peu simples.

**M. LE MAIRE :** Merci de ces propositions mais le parlementaire que je suis et que je serai encore dans six mois a quand même avec sa collègue Paulette fait voter une loi qui permet de neutraliser les chiens dangereux et ce phénomène-là qui était un vrai phénomène aussi sur Besançon a quand même beaucoup diminué, de l'avis même de ce qu'on dit dans les quartiers et ça bien entendu vous oubliez les uns et les autres d'en parler parce qu'il y avait effectivement un vrai problème là aussi d'ordre public avec les chiens dangereux. Je ne sais pas s'ils ont totalement disparu mais en tout cas on en voit beaucoup moins sur la voie publique et là les parlementaires ont fait effectivement leur travail».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie - Police Municipale, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.*